

Circulaire n°76/18 **Note d'information**

Date : 22/10/2018
Destinataires :
Tous les organismes Hlm
N/Réf. : ML/CB/NC/vf

La Directrice générale

Lancement du 2^{ème} Appel à Projets « E+C- »

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur général,

En 2017, l'Union sociale pour l'habitat, l'État et la Caisse des Dépôts ont souhaité soutenir financièrement les organismes de logement social s'engageant dans l'expérimentation E+C-, cette expérimentation ayant vocation à préparer la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs dans les meilleures conditions.

Le premier Appel à Projets lancé en 2017 a été un franc succès. Il a permis de soutenir 77 opérations représentant près de 2 200 logements. Le total des aides financières distribuées s'élève à 7 M€, soit près d'un tiers de l'enveloppe de 20 M€ initialement prévue.

L'analyse des difficultés rencontrées par certains organismes Hlm dans le cadre de ce premier Appel à Projets a conduit l'Union sociale pour l'habitat, l'Etat et la Caisse des Dépôts à faire évoluer le Cahier des charges de ce nouvel Appel à Projets E+C- 2018, que vous trouverez ci-joint et qui est également accessible, après identification, sur le Centre de Ressources de l'Union sociale pour l'habitat.

Ainsi, l'Appel à Projets E+C- 2018 fonctionne sous la forme d'un guichet ouvert jusqu'au 30 juin 2019. Il vise des opérations de construction de logement social ayant reçu un agrément de l'État ou de la collectivité délégataire des aides à la pierre et qui sont à financer par un prêt distribué par la Caisse des Dépôts.

Les opérations sont éligibles tant que le contrat de prêt n'a pas été signé. Elles devront être d'un niveau de maturité suffisant pour pouvoir justifier, dans un délai prédéfini, les niveaux de performance visés par les bâtiments de l'opération pour lesquels l'aide financière est sollicitée.

Pour chacune des opérations qui fera l'objet d'une attestation de sélection à l'Appel à Projets E+C- 2018, les organismes Hlm s'engagent à alimenter l'Observatoire de l'expérimentation E+C- suivant des modalités précisées dans le Cahier des Charges.

Vous voudrez bien noter que les candidatures à l'Appel à Projets E+C- 2018 devront être transmises, dès à présent et jusqu'au 30 juin 2019, prioritairement par voie électronique à l'adresse suivante : Qc4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

A défaut, les candidatures pourront être transmises par voie postale à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la qualité et du développement durable dans construction
Bureau de la réhabilitation du parc, des évaluations économiques et de l'outre-mer
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Avec ce second Appel à Projets, et avec le soutien de l'État et de la Caisse des Dépôts, la mobilisation des organismes Hlm en faveur de cette expérimentation et d'une future réglementation énergétique et environnementale techniquement et économiquement soutenable se renforce.

Nous comptons sur votre implication et la mobilisation de vos équipes dans cette démarche, compte tenu de son caractère inédit et des enjeux qu'elle porte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Marianne LOUIS

Contact :

Nicolas Cailleau
Responsable du Département Energie et Environnement
Direction de la Maitrise d'Ouvrage et des Politiques patrimoniales
nicolas.cailleau@union-habitat.org
01 40 75 70 33

Documents disponibles sur le Centre de ressources :
[Cahier des Charges de l'appel à projets E+C- 2018](#)